

# **BULLETIN OFFICIEL**

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

# Bulletin officiel n° 21 du 22 mai 2014

#### SOMMAIRE

### Mouvement du personnel

#### Nomination

Directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de la Guyane au sein de l'université des Antilles et de la Guyane arrêté du 19-5-2014 (NOR : MENS1401023A)

#### **Nominations**

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche décret du 9-5-2014 - J.O. du 11-5-2014 (NOR : MENI1407046D)

### Informations générales

#### Vacance de fonctions

Directeur de l'École centrale de Marseille avis du 15-5-2014 (NOR : MENS1401015V)

#### Vacance de fonctions

Directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse avis du 15-5-2014 (NOR : MENS1401024V)

#### Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de céramique industrielle avis du 15-5-2014 (NOR : MENS1401025V)

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

### Mouvement du personnel

### **Nomination**

Directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de la Guyane au sein de l'université des Antilles et de la Guyane

NOR: MENS1401023A arrêté du 19-5-2014 MENESR - DGESIP A1-3

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 mai 2014, Antoine Primerose est nommé en qualité de directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de la Guyane au sein de l'université des Antilles et de la Guyane, pour une période de cinq ans.

# Mouvement du personnel

### **Nominations**

### Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR: MENI1407046D

décret du 9-5-2014 - J.O. du 11-5-2014

MENESR - IGAENR

Par décret du Président de la République en date du 9 mai 2014, sont nommés inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe :

- Monique Raux (2e tour);
- Françoise Boutet-Waïss (3e tour);
- Philippe Imbert (4e tour).

# Informations générales

### Vacance de fonctions

### Directeur de l'École centrale de Marseille

NOR : MENS1401015V avis du 15-5-2014 MENESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École centrale de Marseille sont déclarées vacantes au 1er novembre 2014

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'école, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une notice des titres et travaux et une déclaration d'intention, devront parvenir dans un délai de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis, au secrétaire général de l'École centrale de Marseille, Pôle de l'Étoile, Technopôle de Château-Gombert, 38, rue Frédéric-Joliot-Curie, 13451 Marseille cedex 20. Des informations relatives au poste à pourvoir ainsi que sur l'établissement seront disponibles sur le site internet de l'école http://www.centrale-marseille.fr/.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle, département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

### Informations générales

### Vacance de fonctions

### Directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse

NOR : MENS1401024V avis du 15-5-2014 MENESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse sont déclarées vacantes au 1er janvier 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'Institut, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une notice des titres et travaux, une déclaration d'intention et un projet d'établissement, devront parvenir dans un délai de quatre semaines, à compter du 1er septembre 2014, à Monsieur le Secrétaire général de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 135 avenue de Rangueil, 31077 Toulouse cedex 4.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle, département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

# Informations générales

### Vacance de fonctions

### Directeur de l'École nationale supérieure de céramique industrielle

NOR : MENS1401025V avis du 15-5-2014 MENESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de céramique industrielle sont déclarées vacantes au 1er janvier 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 79-867 du 3 octobre 1979 modifié portant création de l'école, le directeur est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner dans l'école. Il est nommé pour une durée de trois ans renouvelable selon la même procédure, après avis du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention devront parvenir dans un délai de trois semaines, à compter de la date de parution du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche, à madame la directrice de l'École nationale supérieure de céramique industrielle (ENSCI), service administratif, Centre européen de la céramique, 12 rue Atlantis, 87068 Limoges cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle, département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.